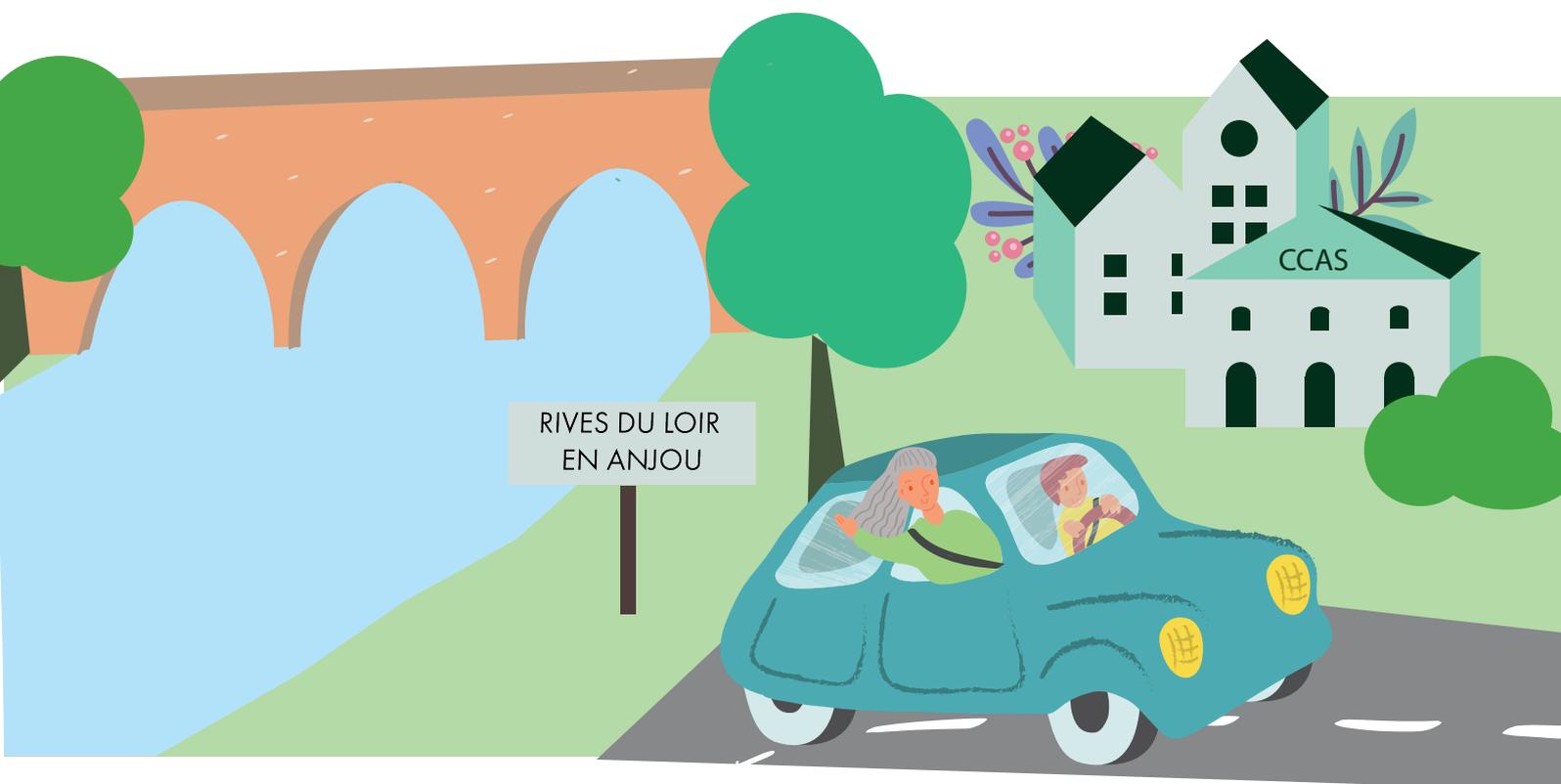


Transport solidaire



Quand mobilité rime avec solidarité le temps d'un trajet.



Le transport solidaire, qu'est-ce que c'est ?

Le CCAS propose aux personnes de la commune un service de transport solidaire, basé sur le bénévolat pour permettre de se déplacer sur le territoire, sans la concurrence avec les transports existants.

Quelles conditions ?

1

Être domiciliés sur la commune de Rives du Loir en Anjou.

2

Ne pas pouvoir utiliser les solutions de transport existantes.

3

Régler le trajet au conducteur directement.

4

Accepter et respecter le règlement du transport solidaire.

Pour quels déplacements ?



Rendre visite à des amis, de la famille, à des personnes malades et/ou hospitalisées.



Se déplacer pour des démarches bancaires, administratives...



Aller au cimetière, au marché, à un rendez-vous médical ou paramédical, faire des courses.



Se rendre à un rendez-vous de recherche d'emploi.



Se rendre à une cérémonie (mariage, sépulture,...)



Se rendre à une correspondance pour un train...

Vous souhaitez être usager ou devenir chauffeur bénévole?

Contactez le CCAS : 02 41 69 13 33

ccas@rivesduloirenanjou.fr